



Recruté cdi oral pour sarl a, payé 1fois au black par sarl b

Par **psalm78**, le **20/01/2010** à **10:16**

Bonjour,

J'ai été embauché en novembre par contrat oral pour une société A en cours de création. La société A ayant du retard à la création, j'ai travaillé et travail encore pour le compte d'une autre société B pour laquelle je n'ai pas été déclaré.

J'ai été déclaré que début janvier dans la nouvelle société A, mais depuis novembre je n'ai eut aucun versement de salaire de la part de la société A et je n'ai eut qu'un chèque de la société B qui pour moi est une rémunération "au black". Malgré la création de la société A je travail toujours pour la société B et n'ai toujours pas vu l'ombre d'un seul contrat de travail.

Quels sont mes recours et risques encourus par mes employeurs.

Que puis je gagner.